La liquidation des Retraites Ouvrières et Paysannes

Le citoyen Henri Ghesquière, député de Lille, a reçu du ministre du travail les réponses suivantes :

M. Hochart Henri, de Lille, et Mme Bonduel, à Hellemmes, sont informés qu'en vertu des nouvelles dispositions de l'arrêté interministériel du 8 avril 1913, ils seront mis prochainement en possession d'un titre provisoire de la contribution de l'Etat et pourront toucher les arrérages échus de l'allocation de l'Etat.

M. Lefebvre Jean, de Lille, Mme veuve Villette, de Ronchin, et Mlle Mastang, de Lille, sont informés qu'il résulte des renseignements fournis par la Préfecture du Nord que leurs dossiers sont actuellement soumis à l'instruction réglementaire et que le délai prévu par l'arrêté interministériel du 8 avril 1913 leur sera très prochainement adressé.

M. Hippolyte Legrand, à Roubaix, qui s'est plaint de ne pas avoir obtenu la liquidation de sa pension de retraite conformément à la loi du 5 avril 1910, est informé que le ministre a immédiatement prescrit à la direction des Retraites ouvrières et paysannes d'examiner son cas et qu'il ne manquera pas de lui faire de la solution dès qu'elle sera intervenue.

De la Préfecture, il a reçu les réponses suivantes :

Sont envoyés par la Préfecture au Ministère du Travail depuis le 1 janvier le dossier de Mme Cordez, à Hellemmes ; depuis le 1er février le dossier de M. Cuppe Edmond, de Comines-sur-Lescaut ; depuis le 12 février le dossier de Catherine Deloche, de Carnières ; depuis le 7 mars les dossiers de Mme veuve Diel, de Lille, de Mme Lannoy Pauline, de Lille, de Mme Izambard Rosalie, de Vieux-Condé, de Mme veuve Warnez Marie-Hélène, de Lille ; depuis le 15 mars le dossier de M. Dehon Victor, de Lille ; depuis le 12 février, le dossier de M. Lefèvre Désiré, d'Esnes ; depuis le 31 mars le dossier de Mme Leleux Philomène, de Fontaine-au-Pire ; depuis le 5 avril et le 22 avril les dossiers de M. Bleck Jules, d'Hellemmes et de M. Gaveile, de Lille ; depuis le 30 mars le dossier de Mme Collart Clémence. MM. Dubois Emile, de Lille, et Hochlez François, de Bauvin, sont informés que l'établissement et la délivrance du titre de rente incombant à la Caisse d'assurance à laquelle leur compte est ouvert, il leur appartient d'adresser à M. le directeur régional de la Caisse nationale, à Amiens, leur réclamation.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Le meilleur aliment des enfants en bas-âge.

Remplace le lait maternel.

EN VENTE : dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries, 4 fr. 75 la Boîte.

EXIGES la Marque NESTLÉ

Envoi gratuit d'échantillons sur demande adressé à Mme H. NESTLÉ, 14, Rue du Parc-Royal, Paris.

Rappeler ce journal.

A L'OFFICIEL

LE MAINTIEN DE LA CLASSE

M. Léon Pascal, député, demande à M. le ministre de la guerre si les fils de Belges nés en France en 1890, mais qui, au lieu de partir au service avec la classe 1909, sont partis avec celle de 1910, comme c'était leur droit, seront maintenus sous les drapeaux.

Réponse. — Les jeunes gens dont il s'agit sont, sous réserve de l'article 12 de la loi du 21 mars 1905, tenus d'accomplir le même temps de service réel que la classe avec laquelle ils ont pris part aux opérations de recrutement. Ceux d'entre eux qui ont été incorporés avec la classe 1910 devront servir dès lors le sort des appelés appartenant à cette classe.

UNE FÊTE DES ROSES EN ARTOIS

Les Rosati d'Artois qui, l'an dernier, couronnèrent le maître écrivain Paul Adam, sacrent de leur leurs assises dans la coquette ville de Saint-Pol ; leur fête des roses du 15 juin a obtenu un grand et légitime succès.

Plus de cent cinquante poètes, artistes, interlocuteurs et musiciens s'étaient donné rendez-vous dans ce cadre charmant de verdure et de fleurs. La Société des Gens de Lettres était représentée par M. André Couvreur, son vice-président. L'Académie Royale d'Archéologie de Belgique par M. Noël de Moriamé, son président, les Rosati de Paris par M. Le Chevalier, leur rénovateur, la Fédération Régionaliste Française par M. Georges Normandy, son président. Au bleu du crayon, nous avons noté au tour de M. Sébastien Charles Lecoq, président des Poètes Français, — le héros du jour, — les poètes René Delahaye, Emile Lesueur, Max Ruffenier, G. Demidder, A. Demont, L. Fleurel, Gosselle, Grimbert, Leteurme, et MM. Acremant président, Pilat trésorier, Letroyon, de l'Académie d'Arras, M. le général de division Bizard, M. le bâtonnier Grardel, MM. Ferson et Lefèvre, avocats, M. le procureur de la République Sergent, M. le pasteur Michel, M. Preux, principal, et MM. les professeurs Dubois, Goudry, M. David, M. le Sous-Préfet Maplenchen, la municipalité de Saint-Pol, etc.

Mme Pierre Goubert et Mlle Braillon chantèrent avec un art exquis différentes œuvres de M. Maquenehen et pour beaucoup d'auditeurs, ce fut une véritable révélation.

M. Sébastien Charles Lecoqte prononça ensuite un magnifique discours dans lequel il rappela les années de jeunesse et célébra la terre d'Artois.

Cette conférence matinée se termina par une pièce inédite de M. Ed. Pilat : L'Amoureux des Roses, pièce finement spirituelle et remarquablement jouée par MM. Lefèvre et Lefèvre.

Le soir, un banquet fut très animé ; il fut une manifestation régionaliste extrêmement sympathique. [illegible]

PETITE CORRESPONDANCE

[illegible]

HERNIES HYDROCELES, VARICOCELES. Guérison par le Docteur Spécialiste V. BASTIN, de Fontaine-l'Evêque, actuellement à BRUXELLES, 83, Avenue Besme. PROCÉDÉ PERSONNEL ayant fait ses preuves pendant 22 ANS et ayant donné, à ce jour, 12.000 guérisons radicales attestées par écrit, toujours obtenues en 8 jours seulement. Suppression complète du Bandage. Brochure envoyée gratis et visite gratuite tous les jours, de 1 à 3 heures. Téléphone 8. 2837. Prix modérés, réduits pour les ouvriers, à qui il est, en outre, accordé des facilités de paiement en cas de nécessité.

L'Institut du Docteur BASTIN, fondé depuis 1890, est le premier en son genre, le seul destiné exclusivement aux Hernies, Hydroceles et Varicoceles.

Pour renseignements, écrire au Docteur BASTIN, 83, avenue Besme (parc de Saint-Gilles, à BRUXELLES.

Paiement après guérison.

Chemin de fer du Nord

NOMINATIONS

M. [illegible] chef de station à Maubeuge, en remplacement de M. Bertin, admis à la retraite, et que la manœuvrière de Saint-Saulve, [illegible] M. [illegible] chef de station à Douai-Sud, en remplacement de M. Hardy, admis à la retraite,